

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vous avez besoin d'informations s'agissant de

- Portage de repas, livraison de courses,
- Entretien de votre espace de vie,
- Aide aux démarches,
- Soins à domicile pour des personnes ayant un problème de santé.

Vous aimeriez savoir à qui vous adresser pour vous aider dans la vie quotidienne, de manière occasionnelle ou sur une plus longue durée ?

Le CCAS et la Mairie de Bressolles peuvent vous renseigner et vous aider dans vos recherches . N'hésitez pas à prendre contact par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Ou bien par mail. Vous serez recontactés rapidement !
MAIRIE DE BRESSOLLES
Tél 04.78.06.16.14
ccasbressolles01@gmail.com

QUEL AVENIR POUR NOTRE CHATEAU D'EAU ?

Compte tenu des risques sécuritaires que représente actuellement le château d'eau, une étude est en cours pour décider du devenir de cet édifice.

Le coût important des moyens à mettre en œuvre, que ce soit pour la conservation ou la destruction de ce bâtiment, nécessite une réflexion poussée à laquelle la mairie aimerait associer les Bressolandes et les Bressollands qui souhaitent faire part de leurs suggestions.

Toutes les idées intéressantes et réalisables sont les bienvenues.

Vous pouvez nous écrire à info.bressolles@gmail.com



TRAVAUX REALISES



Aire de jeux

Suite au passage de la société Soleus, un point négatif est apparu concernant la sécurité du sol. Les travaux ont été réalisés très rapidement afin de ne pas priver les enfants de leur petit coin favori.

Eglise

Courant mai, il a été procédé au nettoyage du clocher. Des travaux de rénovation de la toiture du clocher et de l'escalier d'accès à l'horloge et aux cloches devront être réalisés rapidement. Une demande de subvention au titre du patrimoine sera déposée.

Voiries

Les Chemins de la Plaine, de Faramans et de Pin ont fait l'objet de travaux de réfection. Un atelier animé par le CAUE a eu lieu en février avec les riverains du « Crétin ». Une étude est en cours concernant l'aménagement de ce quartier et de la Grande Rue à la suite des travaux d'assainissement qui devraient débuter courant juillet.

Rénovation du sol de l'école

Le carrelage du couloir a été fait pendant les vacances d'avril. Nous préparons la seconde phase de travaux pour le carrelage des classes. La date reste à fixer.

LA 3CM A OUVERT UNE MAISON FRANCE SERVICE DE LA COTIERE : POUR UNE ADMINISTRATION TOUJOURS PLUS PROCHE DES CITOYENS

La 3CM a souhaité dès la fin 2020 ouvrir une Maison France Services pour devenir une référence pour les habitants du territoire en matière de service et d'accompagnement.

FACILITER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET L'INCLUSION NUMERIQUE

La dématérialisation des démarches et la réduction des lieux d'accueil des administrations d'État nécessitent d'être compensées par un lieu territorialisé permettant aux usagers d'obtenir des réponses à leurs problématiques administratives et ce, quel que soit leur niveau de maîtrise des formalités ou de l'outil numérique. À travers la Maison France Services, la 3CM souhaite ainsi contribuer à ce projet national en accompagnant les citoyens selon leurs besoins. Il s'agit autant de lutter contre le sentiment d'exclusion et de fracture numérique qu'apporter les supports nécessaires à la prise de décisions concernant des sujets du quotidien comme la mobilité, la fourniture d'énergie ou le règlement des impôts par exemple. **Sur rendez-vous, deux chargées d'accueil apportent ainsi des renseignements de premier niveau**, accompagnent les usagers sur les sites internet des administrations et les réorientent vers des services partenaires. Parmi eux, certains disposent d'une permanence sur place et facilitent l'accès aux droits et aux obligations des citoyens.

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX OBLIGATIONS DES CITOYENS

- › À ce titre, **une permanence juridique se tient tous les 2^e vendredis de chaque mois** pour conseiller sur des problématiques aussi variées que les divorces, les licenciements, les litiges entre voisins,... Pour les victimes de violences de toute nature, l'AVEMA (Aide aux Victimes et Médiations dans l'Ain) propose **chaque lundi un intervenant social commissariat et gendarmerie**.
- › Le **Trésor Public** (DGFIP) est présent tous les mardis matin pour conseiller les particuliers sur le prélèvement à la source, le paiement des impôts, pour apporter des solutions de paiement, aider à déclarer ses revenus ou un changement de situation familiale.
- › Pour les demandeurs d'emploi, la Maison France Services est également **Point Relais de Pôle Emploi** et ils peuvent ouvrir leur compte en ligne ou consulter le site de pôle emploi sur place.
- › L'**Alec 01** est présente le 2^e et le 4^e mercredi de chaque mois sur rendez-vous pour orienter et conseiller les particuliers dans les recherches de fournisseurs d'énergie ou de solutions d'économie d'énergie.

Déjà **142 personnes** ont fait appel à la Maison France Services de la Côtère depuis la mi-février ! Prochainement, d'autres services se mettront en place comme le **défenseur des droits** ou encore le **point conseil budget** de l'UDAF01. En attendant, n'oubliez pas de prendre rendez-vous, seul garant de la qualité d'écoute.

ABRI-VOYAGEUR

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté de signer une convention avec la Région pour l'installation d'un abri-voyageurs sur notre commune.

En effet dans le cadre de sa compétence « Transports » et « Transports scolaires » la Région met à disposition, installe et entretient des Abrisbus en vue d'améliorer le service rendu aux usagers.

La commune a décidé de saisir cette opportunité qui explique la couleur inattendue de cet équipement dans notre environnement, mais se justifie par une économie de plus de 5 000 € pour les contribuables bressollands.



PETITES NOUVELLES & BRESSOLLES

N° 13
Jun 2021
www.ville-bressolles.fr

CONCOURS PHOTOS

La couverture du bulletin municipal que vous avez reçu en début d'année était illustrée par deux photos réalisées par des Bressolandes dans le cadre du petit concours que nous avons mis en place l'automne dernier.

Nous avons reçu de très jolies vues de Bressolles. En page 3 de la couverture y figurent presque toutes les photos reçues.

Vendredi 4 juin, Mireille GOUVERNEUR et Ghislaine RACCURT étaient invitées en mairie; l'équipe municipale leur a offert la reproduction de leur photo en tableau.



Concours photos pour le prochain bulletin municipal.

Etant donné que nous avons tous apprécié ce mode d'action, nous renouvelons avec grand plaisir cette année en proposant le thème suivant :

PHOTOS INSOLITES DE NOTRE VILLAGE ET DE LA NATURE ENVIRONNANTE

Précisions : 2 photos maximum par personne.

Pas de retouches ni de photos récupérées par facebook ou divers sites qui réduisent la taille
La taille minimum est de 2 Mo.
Envoi à : info.bressolles@gmail.com
Les gagnants nous autorisent bien entendu à reproduire leurs œuvres (bulletin et vœux)

AVIS A LA POPULATION

De juillet à décembre 2021, la circulation sera perturbée dans Bressolles, les entreprises de notre village seront impactées par les contraintes de circulation.

Nous faisons appel à vous afin de poursuivre la solidarité dont vous avez pu faire preuve pendant la crise sanitaire en vous adressant à eux en priorité.

AVIS AUX NOUVELLES ENTREPRISES DE BRESSOLLES :

Vous débutez votre activité et vous souhaitez vous faire connaître à Bressolles et dans les communes voisines ? Nous vous proposons de vous présenter au travers d'un article, sur le prochain bulletin municipal qui paraîtra en début d'année 2022.

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre contact avec la « commission communication » via le secrétariat de mairie :
• au 04 78 06 16 14
• ou envoyer un mail à info.bressolles@gmail.com,
Nous vous rappellerons pour convenir d'un entretien.

La politesse, le bon sens et le respect envers ses voisins et sa commune, devraient permettre de vivre en toute bonne entente.



Choisir le bon moment

c'est moins dérangeant !

En effet, pour le bien de tous, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... sont règlementés par arrêté préfectoral.

3 bonnes raisons de composter

Conseils de bonne pratique :

Placez votre composteur à distance de votre zone de vie et de celle de vos voisins car l'odeur dégagée peut être désagréable

Évitez les déchets carnés ou de poisson qui attirent les rongeurs et nuisibles, litière animale, sacs biodégradables...

Couvrez votre compost pour le protéger du soleil et des fortes pluies.



- Pour réduire les ordures ménagères, et donc le poids de votre poubelle : les déchets putrescibles représentent jusqu'à 30 % de vos ordures.

- Pour limiter l'incinération et donc réduire les émissions de gaz et le coût de retraitement.

- Obtenir un engrais naturel : le compost.

Que mettre dans mon composteur ?

Les déchets de cuisine :
Epluchures.

Filtres et marc de café, sachets de thé.

Reste de repas (exceptés viande, os, poissons et crustacés à cause des odeurs qui peuvent attirer les rats).

Coquilles d'œufs.

Les déchets ménagers non alimentaires :

Fleurs fanées, cendres, copeaux, essuie-tout.

Les déchets du jardin :

Tonte de pelouse.

Taille de haie.

Feuilles mortes.

Herbes.

Brûlage des déchets

c'est interdit

Les fumées et odeurs créent des désagréments.

C'est une source de pollution importante : brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km.

Risque d'incendie, et pas seulement l'été !

Nouveau spectacle

Don Quicrotte



Les rues, pelouses, parkings de notre chère commune doivent-ils être des sanitaires pour chiens ? Attention où vous mettez les pieds, elles ne portent pas toutes bonheur.

Est-ce le maître ou le chien le mieux éduqué ? Parfois, nous nous le demandons au vu du nombre de déjections constatées dans certains quartiers.

Merci à ceux qui ont oublié ces quelques bases de savoir vivre, de ramasser les crottes que votre animal favori dépose au cours de la balade... Car nous imaginons bien que s'il le faisait devant chez vous, vous ramasseriez !

La commune est notre espace de vie

respectons-le !

Hélas, il y a encore des sans-gêne inconscients



Les alternatives existent : broyage, paillage, compostage et valorisation énergétique. Evidemment, le dépôt sauvage est également interdit et répréhensible.

Après avoir pris la peine de charger vos déchets dans une remorque ou un véhicule, faites le kilomètre supplémentaire pour apporter votre précieuse mar-

chandise jusqu'à la déchèterie, c'est gratuit et en plus vos végétaux seront valorisés et transformés.

Une contravention de 450 € est encourue pour le brûlage de déchets.

Des dérogations ponctuelles existent pour des cas très précis et saisonniers (bucheronnage).

L'ÉCHO

L'information de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel

COMMUNE DE BRESSOLLES

Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement : c'est parti !

Comme annoncé depuis l'hiver dernier, les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement publics vont démarrer en juillet. Ils couvriront une première tranche de travaux que nous vous détaillons ici ainsi que par voie d'affichage. En tout état de cause, tout sera fait pour que particuliers et professionnels puissent continuer à accéder à leurs habitations et locaux durant ces travaux devenus obligatoires pour protéger les milieux naturels des pollutions.

➔ Politique publique : environnement

UNE PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX DE JUILLET 2021 À JANVIER 2022 SUR LE RÉSEAU PUBLIC

À partir de juillet, les sociétés Rampa et Brunet, entreprises choisies par la 3CM à l'issue de l'appel d'offres, vont intervenir en se répartissant les rues et en les fermant successivement à la circulation :

- 1 RD84B entre Dagneux et Bressolles, chemin du Bonnet > routes barrées sauf riverains de début juillet à début septembre 2021
- 2 Chemin de Labour > route barrée sauf riverains de mi-août à fin septembre 2021
- 3 Chemin de la Roche > route barrée sauf riverains de début septembre à fin septembre 2021
- 4 Chemin du Paillot, impasse du Paillot et Grande Ruette > routes barrées sauf riverains de fin septembre à fin novembre 2021 puis fin décembre 2021 à fin janvier 2022
- 5 Chemin du Verfay > route barrée sauf riverains de fin août à début novembre 2021
- 6 Grande Rue entre le chemin du Bonnet intersection sud et la Grande Ruette > route barrée sauf riverains de début novembre à fin décembre 2021
- 7 Chemin de la Plaine > route barrée sauf riverains de fin novembre à mi-décembre 2021



PENDANT LES TRAVAUX, LES ACCÈS ET SERVICES SONT MAINTENUS :

- L'accès aux habitations sauf ponctuellement quand les travaux seront devant l'accès véhicule de l'habitation.
- L'accès aux commerces.
- Les transports scolaires avec adaptation des arrêts en fonction de l'avancement des travaux.
- Le ramassage des Ordures Ménagères avec adaptation de la collecte si nécessaire.
- Les services concernés vous tiendront informés.

DÉVIATIONS DE LA CIRCULATION :

JUILLET-AOÛT 2021 :
par Pizay via la RD22.

À PARTIR DE SEPTEMBRE :
l'accès principal par Dagneux sera rétabli et des déviations mises en place au sein du bourg.

Financement



La mise en séparatif du réseau public d'assainissement de Bressolles et son raccordement à la STEP des îles sont cofinancés par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de France Relance à hauteur de 1,475 M€ et par le Département de l'Ain à hauteur de 318 000 €.

3CM
l'interco & vous
ZAC Cap & Co
485 Rue des Valets
01120 MONTLUEL
Tel : 04 78 06 39 37
infos@3cm.fr - www.3cm.fr